N° 166. CINQ CENTIMES Mardi 5 Mars 1889

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 19
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .. 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. » —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX TOURCOING 4 MARS 1889

L'Indispensable Crispi

La nouvelle de la démission de M. Crispi n'a surpris personne en France. On savait à quelles difficultés se trouvait acculé le cabinet italien et combien il était devenu difficile d'obtenir de la Chambre le *satisfecit* indispensable.

Tous les députés demandent des économies. Tous les ministres démontrent, avec pièces à l'appui, qu'il leur est impossible d'assurer, avec de moindres dépenses, les services de l'Etat.

Le département de la guerre, surtout, est réfractaire à toute réduction. Il lui faut une quarantaine de millions de plus chaque année, pour assurer le fonctionnement des nouveaux services et leur développement rationnel. On pourrait peut-être, avec beaucoup de bonne volonté, glaner, par-ci par-là, quelques centaines de mille francs d'économie. Mais c'est à peine si on arriverait à une somme totale de quelques millions, qui ne changerait rien en vérité à la situation budgétaire, et laisserait toujours le gouvernement en face de dépenses tendant à s'augmenter constamment, et de revenus très insuffisants et en voie de décroissance annuelle.

La majorité de la Chambre italienne est très attachée, nous en sommes convaincus, à la politique « pacifique » de la Triple-Alliance. Ce n'est pas M. Nicotera ou M. Baccarini qui, arrivant au pouvoir, agiraient sous ce rapport d'une autre façon que M. Crispi. L'honneur d'être alliée d'une puissance aussi forte que l'Allemagne est vivement senti par tous les hommes d'Etat italiens ministrables. Si bien que, malgré sa démission, nous devions nous attendre à voir M. Crispi appelé à constituer un nouveau ministère, comme cela est arrivé.

Celui qu'il a eu l'honneur de présider depuis plus de deux ans avait déjà subi tant de replâtrages qu'il ne restait rien de son ancienne façade, rien, si ce n'est la haute personnalité de l'indispensable Crispi. A force d'y introduire les éléments les plus disparates, on en avait fait comme un manteau d'Arlequin, dont les pièces mal cousues tenaient à peine. Une nouvelle opération du même genre était dangereuse à tenter. Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle y reste et des ministères tant de fois remaniés finissent par ne plus avoir aucune espèce d'autorité.

Or, la situation intérieure devient grave en Italie. Le mécontentement provoqué par les souffrances de la crise économique; la désillusion très réelle causée par la stérilité de la Triple Alliance ont créé un courant d'opinion peu favorable à ceux qui ont soutenu jusqu'ici la politique de M. Crispi.

La majorité parlementaire est hésitante. Elle voudrait, mais elle n'ose aborder un terrain nouveau.

La Chambre est divisée bien plus sur des questions de personnes et d'ambitions particulières que sur des questions de principes et d'intérêts généraux. De quelque côté que se tourne le ministère de demain, il est sûr d'avoir une majorité, si dans la composition du cabinet on sait faire une part aux exigences personnelles de tels ou tels chefs de groupes.

Pour cette besogne, M. Crispi est tout désigné.

Qui, mieux que lui, peut exploiter habilement une situation mauvaise ? Qui, mieux que lui, sait parler à chacun le langage qui convient, non point pour donner satisfaction aux intérêts généraux du pays, mais pour calmer les appétits, faute de pouvoir les assouvir ?

M. Crispi s'est allégé de tous ses anciens collaborateurs. Il en prendra d'autres et, sur le même navire, louvoiera vers le même but.

Tant que la Chambre actuelle siégera, les choses se passeront ainsi.

Il faudrait, pour arriver à une situation claire, dissoudre le Parlement italien et procéder à de nouvelles élections. Or, c'est une partie trop grosse pour que M Crispi se hasarde, de gaieté de cœur, à la jouer.

On cherchera à gagner du temps et on exhortera à la patience ceux que ruine la crise économique. Mais, pour faire de bonnes finances, il faudrait commencer à faire de bonne politique; ce n'est pas le fort de M. Crispi.

LA DÉCLARATION de M. Floquet

Voici le texte des paroles prononcées par M. Charles Floquet, dans la séance de samedi, pour justifier son vote en faveur du ministère Tirard :

M. Charles Floquet. — Messieurs, je ne serais pas monté à cette tribune pour expliquer en deux mots mon vote, si l'orateur qui m'a précédé n'avait prononcé mon nom.

Je déclare que contrairement à ce qu'il a annoncé pour lui même, je voterai l'ordre du jour qui est proposé et accepté par le gouvernement. Très bien! très bien! au centre et à gauche.)

Comme M. Millerand, je pense, et j'ai essayé de le prouver, que, dans la lutte que nous avons entreprise contre les tentatives que vous connaissez, nous ne devons abandonner aucun de nos principes, aucune de nos pensées de réforme, que le parti républicain a assez de force pour accomplir en même temps et mener à bien et le progrès démocratique et l'œuvre de défense républicaine. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

C'est cette politique que la Chambre entend suivre, j'en suis convaincu, et lorsque, aujourd'hui, en présence d'un fait déterminé, elle veut donner au Gouvernement un témoignage de confiance pour l'acte qu'il a accompli, je m'associe complètement à elle. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

L'honorable M. Millerand est d'avis qu'il ne faut pas relever l'article 291, qui interdit les associations non autorisées, et il ajoute qu'il ne le relèvera jamais.

Oui, cet article doit disparaître de notre code; oui j'ai déposé moi-même, au nom du cabinet que je présidais, un projet de loi faisant disparaître de notre code les articles 291 et 292, c'est-à-dire l'autorisation préalable en matière d'association ; je regrette que ce projet de loi ne soit pas venu en délibération devant la Chambre : je l'aurais énergiquement soutenu. Mais veuillez remarquer que ce projet de loi contient une disposition qui, tout en accordant la liberté complète à toutes les associations, place sous le coup de prescriptions pénales, met sous l'action de la justice les associations qui auraient pour but des actes séditieux et des complots contre la République. (Applaudissements à gauche et au centre).

En ce qui concerne le cas qui est soumis à la Chambre, je pense qu'il n'est pas possible de confondre avec l'exercice légitime du droit d'association l'organisation que nous connaissons, organisation que j'ai suivie, que nous aurions frappée à notre heure et que le Gouvernement a raison de frapper aujourd'hui. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

C'est pourquoi je le remercie d'avoir entrepris hier de disperser les gardes du corps de celui qui prétend au pouvoir personnel, c'est-à-dire au despotisme. (Applaudissements sur les mêmes bancs).

Au centre. La clôture! la clôture!

M. le président. — La parole est à M. Cunéo d'Ornano.

M. Cunéo d'Ornano. — Je ne veux dire qu'un mot.

Messieurs, il est un homme parmi vous qui, parlant de l'article 291 du code pénal au nom duquel vous voulez agir aujourd'hui, a dit que non seulement cet article était en contradiction avec toute doctrine républicaine, mais qu'il était abrogé (Dénégations au centre) qu'il était tombé avec l'empire. Cet homme, c'est M. Floquet. (Applaudissements ironiques à droite. — Interruptions à gauche. — Bruit.)

M. Charles Floquet. — J'en ai demandé l'abrogation et je ne l'ai point obtenue. C'est même ce qui fait qu'il existe toujours. (Bruit.)

M. Cunéo d'Ornano. — Vous avez dit que l'article 291 était tombé avec l'empire ! Je n'ai pas le texte de vos paroles entre les mains, mais je le rechercherai et j'en donnerai lecture à l'ouverture de la prochaine séance.

M. Charles Floquet. — Je demande la parole.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Charles Floquet. — Messieurs, je vous demande pardon : il ne faut pas laisser s'établir des légendes...

Un membre à droite. — Comment ! des légendes ?

M. Charles Floquet. — Oui, des légendes !

M. Cunéo d'Ornano. — Je vous apporterai le texte des paroles que vous avez prononcées.

M. Charles Floquet. — Je demande à rétablir en deux mots l'exactitude des faits.

Devant l'assemblée de Bordeaux — c'est bien loin — je suis monté à la tribune pour adresser à M. le garde des sceaux, qui était alors M. Dufaure, la demande suivante : Considérez vous les articles 291 et 292 du code pénal comme abrogés ? Et voici pourquoi je vous pose cette question : Pendant le siège de Paris, au lendemain du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale ayant eu la pensée ou ayant été saisi d'un projet abrogeant ces deux articles, l'un de ses membres, que je ne veux pas nommer, avait dit : C'est inutile, il est certain que ces deux articles sont abrogés.

M. Cunéo d'Ornano. — C'est vous qui avez dit cela ! (Rumeurs à gauche)

M. Charles Floquet. — Ce n'est pas moi. Je ne faisais pas partie du gouvernement de la Défense nationale. Je ne peux pas vous nommer la personne qui a fait cette réponse, c'est inutile.

J'ai donc posé la question à M. le garde des sceaux Dufaure, qui m'a répondu : Il n'existe pas, dans notre législation constitutionnelle, d'abrogation tacite ; en conséquence, les articles 291 et 292 subsistent.

Alors nos honorables amis M. le président du conseil, si je ne me trompe, et plusieurs autres ont signé ainsi que moi une proposition de loi abrogeant les articles 291 et 292. (Applaudissements à gauche. — Rires à droite.)

M. le baron Dufour. — Et ce sont eux qui les font revivre pour s'en servir.

M. Périllier. — La loi existe, donc elle n'est pas abrogée.

M. Charles Floquet. — Il faut que j'aie été bien obscur, puisque d'un côté de cette Chambre je n'ai pas été compris. Chaque fois que je suis monté à la tribune, j'ai eu l'honneur de déclarer, comme député et comme membre du Gouvernement, que j'avais demandé l'abrogation des articles 291 et 292, ce qui prouve qu'ils existaient. J'ajoute que, dans le dernier projet de loi auquel j'ai déjà fait allusion et qui vise l'abrogation de ces deux articles, j'avais introduit des dispositions pénales sous le coup desquelles serait tombée la Ligue dite des patriotes. (Applaudissements à gauche et au centre.)

LE SCRUTIN DE SAMEDI

L'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Tirard a été voté hier par 339 voix contre 195.

La majorité est composée entièrement de républicains appartenant à toutes les nuances.

La minorité comprend 161 membres de droite, 15 radicaux ou socialistes dont les noms suivent : MM. Andrieux, Basly, Boyer, Camélinat, Cluseret, Farcy, Ferroul, Gaulier, Clovis Hugues, Anatole de La Forge, Millerand, Planteau, Félix Pyat, Roques de Fillol, Théron et 19 boulangistes.

22 membres n'ont pas pris part au vote, dont 19 républicains, 2 boulangistes, (MM. Mellot et Thiessé), et 3 conservateurs (MM. Amagat, Freppel et de Soubeyran). Les républicains, si l'on excepte le président de la Chambre, qui ne prend pas part aux votes, et quelques absents, tels que MM. Allain-Targé, Villeneuve et Wilson, sont MM. Boullay, Brousse, Crémieux, Duchâtel, Franconie, Gaussorgues, Gilly, Granet, Hervieu, Lesguillier, Michel, Richard (Deux Sèvres), Suquet et Theulier.

Il y avait 23 membres absents par congé, dont 16 républicains et 7 conservateurs.

SANS PITIÉ !

Le gouvernement va avoir une excellente occasion de montrer son énergie.

En effet, le registre de la Ligue, les lettres d'adhésion trouvées à son siège social, ne compromettraient pas seulement des fonctionnaires civils, mais aussi des fonctionnaires de l'ordre militaire.

Parmi les correspondances saisies, — il n'y a pas moins de 5.000 lettres, — il se trouverait des lettres d'adhésion d'officiers et d'officiers supérieurs.

Dès aujourd'hui, le gouvernement se préoccupe de la question de savoir s'il lui sera possible d'appliquer l'article 208 du Code de justice militaire, qui a trait aux tentatives d'embauchage, aux amis de M. Déroulède plus haut placé que lui dans la hiérarchie des grades du parti boulangiste.

Nous espérons que le gouvernement sera sans pitié pour les traîtres !

LES POURSUITES

On sait que les poursuites commencées pourront comprendre non pas MM. Déroulède et Richard seuls, mais « d'autres » membres de la Ligue des Patriotes faisant partie du comité-directeur. Voici la composition de ce comité, élu dans l'assemblée générale de la Ligue qui a eu lieu le 25 novembre dernier, à la salle Wagram ;

Albin. — Aubeuf (docteur). — Avézard, — Gaston Barthélemy. — Edouard Blin. — Bordellet. — Borie. — Blondeau. — Cruchon. — Paul Déroulède. — Dick de Lonlay. — Comte Dillon. — Ed[illegible]. — Georges Fournier. — Foussié. — Henri Galian. — [illegible]. — Armand Goupil. — Goussot. — Grévin — Laguerre. — Laisant. — Lalou. — Gaston Laporte. — Paul Lefevre. — Le Hérissé. — Le Menuet — Levecque. — Martineau. — de Ménorval. — Michelin. — Millant. — Lucien Millevoye. — Moreau (docteur) — Alfred Naquet. — Pierre Richard. — Henri de Rochefort. — Roussel. — Félix Roy. — de Susini. — Georges Thiébaud. — Fournade. — Edmond Turquet. — Vergoin. — Villiers de l'Isle-Adam. — Camille Viré.

UNE RÉUNION DE « PITRIOTES »

Une réunion d'un milliers de membres de la Ligue des Patriotes et du comité révisionniste du 17 arrondissement a eu lieu hier soir à la salle du Libre Echange, sous la présidence de M. Borie, député. Elle a voté un ordre du jour blâmant a conduite du gouvernement dans l'affaire Atchinoff, exprimant ses sympathies pour le peuple russe, félicitant le comité directeur de la Ligue et réclamant la revision par une Constituante.

SIMPLE QUESTION

Nous désirerions savoir si le sieur Pierre Richard, secrétaire général de la Ligue des Patriotes, n'est pas le même Pierre Richard, sous lieutenant de réserve au 119e régiment, lequel est commandé par le colonel de la Chevardière, ex-chef de bataillon de la garde impériale ?

LA « COCARDE » EN FAILLITE

Le journal boulangeard *La Cocarde*, a été déclaré en faillite devant le tribunal de Commerce.

Est-ce que la boulange manquerait de fonds ?

Erreur ! Dans ce parti d'honnêtes gens, on fait beaucoup de dettes et pour s'acquitter on se laisse mettre en faillite.

LA DISSOLUTION de la Ligue des Patriotes

L'opinion de la " Justice "

La *Justice* a seulement apprécié hier les mesures prises par le gouvernement à l'égard de la Ligue dite des Patriotes.

La conclusion de son article mérite d'être citée :

Le manifeste adressé pompeusement — et ridiculement — au peuple russe était odieux. Il faisait appel aux plus ignobles passions. Il dénonçait à l'étranger le gouvernement de la France. Il dénotait une inconscience morale et un cynisme tels qu'on n'en a guère eu d'exemples dans l'histoire d'aucun pays.

Le gouvernement ne l'a pas toléré ; il a bien fait. Il a agi immédiatement ; il a bien fait. Il s'est montré décidé à se faire respecter; il a bien fait. Il a résolu de ne pas laisser compromettre nos relations extérieures par des factieux sans pudeur ; il a bien fait. Il a fait comprendre qu'il appliquerait la loi, et toute la loi, aux mauvais citoyens qui la violent ; il a bien fait.

Déjà l'on annonce que les matamores plient bagage et que les capitaines Fracasse du brav' général battent en retraite. Le brav' général lui même aurait fait savoir à ses officiers, dit on, qu'il blâmait le manifeste qui a été le point de départ de la répression commencée. Ce qui prouve qu'il faut continuer sans défaillance, avec calme et décision, la loi à la main, l'œuvre de défense et de salut de la République. Aucun républicain ne marchandera, pour cela, son concours au gouvernement.

S. PICHON.

Ordre du jour de félicitations

L'ordre du jour suivant a été voté par la Ligue fédérative antiboulangiste du 11e arrondissement :

Les membres de la Ligue approuvent la mesure prise par le gouvernement au sujet de la dissolution de la Ligue des soi-disant Patriotes.

Il était absolument nécessaire, dans l'intérêt supérieur de la République, de mettre un terme aux actes factieux des ligueurs qui font depuis longtemps le jeu du prétendant Boulanger et de sa coterie.

ANNIVERSAIRE DE MARCEAU

Un banquet républicain. — Les discours

Jeudi a été célébré à Chartres, le 120e anniversaire de la naissance de Marceau ; le comité directeur voulant donner cette année un éclat particulier à la fête, avait lancé de nombreuses invitations.

A sept heures, un banquet a eu lieu à la salle Sainte-Foy; deux cents personnes environ y assistaient, entre autres le général Grosjean, commandant la brigade de Chartres, MM. Labiche et Vinet, sénateurs; Noël Parfait, Manoury, députés; Millerand, député de la Seine; Chautemps, président du Conseil municipal de Paris; Isambert, le maire et les conseillers municipaux, les conseillers généraux, etc.

M. le préfet d'Eure et-Loir, qui présidait, a ouvert la série des toasts par une allocution énergique; il déclare que « rendre hommage à Marceau c'est rendre hommage à un soldat qui, malgré les nombreuses victoires qu'il avait remportées, est toujours resté le respectueux serviteur de la discipline et de la République ».

M. Desprez termine en buvant à l'avenir de la République et à M. Carnot.

M. Chautemps, après une vive sortie contre le boulangisme, a porté un toast à la ville de Chartres.

M. Emile Labiche répond en remerciant M. Chautemps de sa présence, qui marque la solidarité entre Paris et le département. Il a confiance que le souvenir des leçons du passé préservera la démocratie d'un nouvel abandon.

M. Gustave Isambert porte la santé de l'armée — « la grande silencieuse » — qui travaille et se prépare aux grandes luttes.

Enfin, après plusieurs toasts de MM. Vinet, sénateur, Terrier, conseiller général; M. Millerand fait une sorte de tableau comparatif de 1789 et 1889, de la Révolution et de la situation actuelle ; il déclare que le seul danger que la République ait à affronter en ce moment est le résultat des dissensions des républicains entre eux.

M. Millerand termine en appliquant à la République, ces paroles de Théodore de Bèze : « Frappez tant qu'il vous plaira, c'est une enclume qui usera bien des marteaux ».

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LIGUE DES PATRIOTES

Paris, 3 mars.

Le parquet poursuit activement son enquête sur les agissements de la Ligue des Patriotes, elle sera probablement terminée dans quelques jours et aussitôt des poursuites seront exercées.

Une demande d'autorisation de poursuites sera adressée au Parlement pour les membres de la Ligue qui seront compris dans ces poursuites et qui font partie de la Chambre ou du Sénat.

L'ACCIDENT DE TOULON

Toulon, 3 mars.

La gabarre *Dromadaire* a retrouvé aujourd'hui le torpilleur 102, coulé avant hier dans les manœuvres navales de Toulon. Les travaux de renflouement ont commencé immédiatement et les scaphandriers cherchent à retirer les cadavres restés dans la chambre du chauffeur ; ils n'ont pu encore en retirer aucun. L'inhumation des victimes aura lieu à mesure que les cadavres seront retrouvés.

LA MISSION ATCHINOFF

Port Saïd, 3 mars.

Les croiseurs le *Primauguet* et le *Seignelay* viennent d'arriver à Suez avec la mission Atchinoff. La corvette russe le *Zabiaka* est entrée ce matin dans le canal et va prendre à son bord les membres de la mission.

Cel[illegible] dont [illegible] et enfants. Le reste était composé d'anciens officiers et soldats cosaques.

Dans le bombardement il y a eu cinq tués et quatre blessés. Parmi ces infortunés, on compte surtout des femmes et des enfants. Après que les Cosaques eurent amené le pavillon, on les transporta à Obock.

Des indigènes ont tué une femme de la mission.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE

UN BELGE ARRÊTÉ A STRASBOURG

Strasbourg, 3 mars.

La gendarmerie de Moyeuvre Grande (Alsace Lorraine) a mis en état d'arrestation un Belge, le sieur Arthur Verenne, tailleur de pierre, accusé d'avoir favorisé la désertion d'un militaire.

Verenne avait fait bon accueil à un Alsacien, soldat du 98e régiment d'infanterie allemande, en garnison à Metz.

Il lui avait procuré des vêtements bourgeois, sous lesquels le soldat avait pu franchir la frontière française.

ALLEMAGNE

AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE

Berlin, 3 mars

Le gouvernement allemand vient de prendre une décision augmentant son corps d'artillerie de 3000 hommes.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 69

L'AS DE CŒUR

Ces deux qualifications accolées aux deux titres des coupables indiquaient assez l'esprit qui animait le peuple.

Il raillait les riches, bafouait les puissants, maudissait les gouvernants et se réjouissait, par la même occasion de voir rouer un noble et un officier. Il approuvait très fort qu'on leur appliquât la loi commune, mais il ne savait aucun gré au Régent d'avoir sacrifié le privilège de la naissance et même les liens du sang aux idées d'égalité et de justice.

Telle était déjà en ce temps là l'impartialité des Parisiens.

Il n'est pas besoin de dire que l'exécuteur n'envisageait ces symptômes hostiles qu'au point de vue du sort final dont ils menaçaient le comte de Horn. Il lui semblait bien difficile que des gens soudoyés vinssent à bout de les sauver, puisqu'ils avaient contre eux non-seulement le guet à pied et à cheval, mais des masses grouillantes de spectateurs fort mal disposés pour les patients.

Charles Sanson fit entrer sa charrette sous la voûte de la Conciergerie, celle qui s'ouvre encore aujourd'hui sur le quai, et fut conduit par le greffier dans une salle basse où Antoine-Joseph de Horn et Laurent de Mille gisaient étendus sur des matelas.

La torture avait fait son œuvre, et les malheureux étaient horriblement mutilés, car ils avaient eu jusqu'au huitième coin, *le dernier de l'extraordinaire*, comme on disait dans l'abominable langage de la procédure criminelle d'alors.

Ce fut pour le maître des hautes œuvres le moment le plus pénible. Comment le comte allait-il accueillir l'homme qui lui devait la vie et qui venait la lui ôter? Il lui semblait déjà l'entendre l'apostropher en termes amers et violents, et il n'avançait qu'en tremblant dans ce sombre caveau où il avait pourtant accoutumé d'exercer son lugubre ministère

Au surplus, le tableau qu'il avait sous les yeux était bien fait pour effrayer même un homme familiarisé avec ces tristes scènes.

Dans le fond, le bizarre et repoussant appareil de la question : des chevalets, des cordes, des coins, des maillets. Debout, accotés à la muraille, les tortionnaires, avec leurs faces bestiales et indifférentes, leurs bras nus, leurs mains ensanglantées. Plus près, un greffier en courte perruque rousse, assis devant une petite table en bois blanc, et noircissant du parchemin.

Deux conseillers en robe, magistralement campés dans de vastes fauteuils et s'entretenant à demi-voix de choses mondaines, peut-être de la fête que madame de Parabère comptait offrir prochainement en sa petite maison d'Asnières à M. le duc d'Orléans.

A droite, sur deux lits de douleur, placés à côté l'un de l'autre, les patients, couchés entre un docteur de Sorbonne, chargé de les exhorter, et un chirurgien dont les soins cruels n'avaient d'autre but que de les empêcher de frustrer en mourant trop vite, la féroce justice de la Tournelle.

Une lumière douteuse, qui filtrait par une fenêtre grillée, éclairait à peine cet antre, et cependant il était près de midi.

Sanson n'était point pressé de se montrer à M. de Horn et il alla se placer à côté de ses aides, en attendant que le doyen des conseillers donnât l'ordre de partir pour la Grève. De là, il pouvait regarder et écouter sans attirer l'attention des condamnés.

A son grand étonnement il vit que Laurent de Mille paraissait beaucoup plus résigné que le comte. Il prêtait une oreille attentive aux consolations du prêtre et ne laissait pas échapper une plainte. L'exécuteur remarqua cependant que ses yeux brillaient d'une animation singulière et se tournaient souvent vers la porte, comme s'il eût attendu son salut du dehors.

M. de Horn, lui, était très pâle, mais les souffrances abominables qu'il venait d'endurer n'avaient fait que le surexciter au lieu de l'abattre. Il gesticulait avec une vivacité fébrile et tenait des propos incohérents qui auraient pu justifier l'allégation de folie que ses défenseurs avaient mise en avant pour obtenir sa grâce. Il repoussait violemment le docteur de Sorbonne et réclamait à haute voix l'assistance de monseigneur François de Lorraine, évêque de Bayeux, qui lui avait donné la communion l'avant veille. Le prêtre lui répondait doucement que ce prélat, ayant été obligé de retourner dans son diocèse, ne pourrait pas venir, mais le malheureux gentilhomme ne se calmait point et continuait à divaguer, à récriminer et à appeler l'évêque qui était son parent éloigné.

— Le pauvre enfant a perdu la raison, murmurait Sanson consterné ; il est hors d'état de seconder ceux qui veulent le délivrer.

Il n'était que trop probable, en effet, qu'Antoine-Joseph de Horn n'avait plus ni assez de sang-froid ni assez de forces pour s'aider lui même si on venait à attaquer l'escorte. Cependant il pouvait peut-être encore survivre aux mutilations de la torture, et il n'était pas possible que ses amis réussissent à l'emporter, après avoir mis les archers en déroute. Sanson, quoiqu'il conservât bien peu d'espoir, se promit de faire de son mieux pour favoriser leurs efforts.

Le temps s'écoulait et les conseillers, jugeant que le prêtre avait suffisamment consolé les condamnés, pressés peut-être aussi d'aller dîner, se levèrent, et, après leur avoir adressé deux ou trois questions qui n'obtinrent point de réponse, firent signe au bourreau de s'emparer d'eux.

Sanson laissa exécuter l'ordre par ses aides, qui enlevèrent et portèrent sur la charrette d'abord le comte de Horn, puis Laurent de Mille.

Les juges et le chirurgien s'en allèrent à leurs affaires avec un visible plaisir. Leur mission était remplie et le reste ne les intéressait guère.

Celle du prêtre ne faisait que commencer et il prit place à côté du Piémontais qui semblait toujours disposé à écouter ses exhortations. Les valets s'installèrent qui sur les brancards, qui à la tête des chevaux. On n'attendait plus que l'exécuteur qui ne se pressait pas de monter. Il redoutait le moment où M. de Horn allait le reconnaître, lui parler, le supplier peut-être. Enfin, rassemblant tout son courage, il grimpa sur la charrette.

Les deux patients y étaient assis, adossés contre la planche du fond, leurs jambes brisées étendues sur la paille. Sanson alla se mettre auprès du comte de Horn et attendit pour lui adresser la parole, que le triste équipage débouchât sur le quai.

Il faisait très sombre sous la voûte où il stationnait, de sorte que le comte ne vit point tout d'abord la figure du maître des hautes-œuvres; mais quand la lumière d'une belle journée de printemps vint l'éclairer, Antoine-Joseph de Horn tourna vers Sanson ses grands yeux égarés et ses traits prirent une indicible expression de colère et de mépris. Cependant, il ne lui adressa pas un reproche.

L'exécuteur, pour prévenir l'explosion qu'il redoutait, se pencha vivement à son oreille et lui dit tout bas :

— Monseigneur, espérez. On s'intéresse à vous et moi-même...

— Tu mens, s'écria le comte furieux. Personne ne s'intéresse à moi ; mes proches parents m'ont abandonné. L'évêque devait revenir. Où est l'évêque ?

— En ce moment une femme prie pour vous, une grande dame. Elle peut tout et elle ne restera point inactive.

— Son nom ! dis-moi son nom !

— C'est madame la marquise de Parabère, murmura Charles Sanson en baissant encore la voix.

A ce nom que le bourreau venait de prononcer, Antoine-Joseph de Horn parut se calmer un peu. En même temps, une vive émotion se peignit sur son visage.

— Qui sait ? reprit Charles Sanson ; un ordre de sursis peut arriver tout à coup.

Les lèvres du comte se contractèrent dédaigneusement.

— S'ils avaient voulu me faire grâce, ils ne m'auraient pas estropié, dit-il avec amertume.

— Un coup de main peut vous délivrer. J'ai promis à la marquise de ne rien faire pour m'y opposer, car je n'ai point oublié que vous m'avez sauvé la vie.

— Oui, tu te souviens, toi. Eux, mes nobles parents, ils ne se souviennent pas. Pourquoi l'évêque n'est il pas là ?

Le malheureux recommençait à divaguer, et le maître des hautes œuvres comprit qu'il ne servirait de rien d'insister, et qu'il valait mieux observer la foule pour tâcher d'y découvrir quelques visages amis ou d'y surprendre quelques signes d'intelligence adressés au condamné. Il se redressa et se mit à regarder autour de lui, mais ses yeux rencontrèrent tout d'abord ceux de Laurent de Mille.

Le prêtre agenouillé, lisait des prières avec une ferveur qui absorbait toute son attention, et il ne vit pas que le Piémontais, si résigné en apparence, relevait maintenant la tête et semblait chercher quelqu'un parmi les spectateurs amassés sur le quai.

— Il espère donc, lui aussi, pensa Charles Sanson, très-étonné de cette attitude du second patient.

La marquise ne s'intéressait évidemment qu'à M. de Horn, et dans l'entretien qu'elle avait eu la veille avec l'exécuteur, le nom de Mille n'avait pas même été prononcé ; mais Liévin, qui pensait à tout et qui redoutait pour son maître les aveux du capitaine, l'ingénieux Liévin avait acheté un geôlier de la Conciergerie qui s'était chargé d'entretenir jusqu'au dernier moment les illusions du complice de La Jonquière.

Brisé par les tourments qu'il avait supportés sans rien révéler, Laurent de Mille croyait encore fermement que le colonel, à la tête de sa bande, allait charger l'escorte pendant le trajet et délivrer son meilleur lieutenant. C'est pourquoi il était résolu à se taire jusqu'au bout, et c'est ainsi que Dubois se trompa dans ses calculs, lui qui comptait pour saisir enfin les conspirateurs sur les indications arrachées par la torture.

Liévin avait, comme on l'a vu, confié le secret de sa ruse au chevalier du Terne, mais il n'en avait rien dit à Sanson. Celui-ci ne pouvait donc pas s'expliquer ce que l'Italien voulait voir en regardant par-dessus la charrette, ni de qui il attendait du secours.

Au surplus, aucun signe n'annonçait encore que personne dans tout ce peuple songeât à venir en aide aux condamnés. Le guet à cheval caracolait autour du funèbre convoi ; les exempts de robe courte couraient devant, derrière, sur les flancs. L'exécuteur n'apercevait que les mines suspectes des mouches du lieutenant de police et des figures sur lesquelles on ne démêlait d'autre sentiment qu'une curiosité malveillante. Des cris de mort partaient même de loin en loin de certains groupes.

Tout cela ne promettait rien de bon et, quand le cortège eut passé le pont au Change, sans qu'aucun mouvement se fût dessiné dans les masses, Sanson désespéra tout à fait. A ce moment, le comte sortit de la torpeur où il était retombé et lui dit brusquement :

— Tu vois bien que tu cherchais à me tromper. Ils ne viennent pas et voici la Grève.

— Monseigneur, balbutia l'exécuteur, je vous jure que madame de Parabère m'avait promis...

(A suivre) FORTUNÉ DU BOISGOBEY.